Le parent doit-il fournir un certificat médical à l'école si son enfant est malade ?

Vérifié le 15 octobre 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous devez fournir un certificat médical seulement si votre enfant a une maladie **contagieuse**.

Il s'agit des maladies suivantes :

- Coqueluche
- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite
- Rougeole, oreillons, rubéole
- Infections à streptocoques hémolytiques du groupe A
- Fièvres typhoïde et paratyphoïdes
- Teignes
- Tuberculose respiratoire
- Pédiculose (sauf en cas de traitement)
- Dysenterie amibienne ou bacillaire
- Gale
- Syndrome grippal épidémique
- Hépatite A
- Impétigo (et autres pyodermites)
- Varicelle.

Si votre enfant a une maladie contagieuse, vous devez fournir le certificat médical à l'établissement scolaire **dès le retour en classe** de votre enfant.

Textes de loi et références

Circulaire n°2004-054 du 23 mars 2004 relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire (https://www.education.gouv.fr/bo/2004/14/MENE0400620C.htm)
Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction à prendre cas de maladies contagieuses (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000705286/)
Guide pratique : collectivité de jeunes enfants et maladies infectieuses (PDF - 207.5 KB) (https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/4900/document/collectivites-maladies-infectieuses_assurance-maladie.pdf)

Services en ligne et formulaires

Quand fournir un certificat médical pour un enfant en crèche, à l'école, au collège ou au lycée ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R69654)
Simulateur

Voir aussi

Santé au collège et au lycée (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F197)
Service-Public.fr
Santé à l'école primaire (maternelle ou élémentaire) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1879)
Service-Public.fr
Élèves malades : l'accueil à l'école (https://www.education.gouv.fr/eleves-malades-l-accueil-l-ecole-2615)
Ministère chargé de l'éducation

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20583/aide-remarque)